

La langue française en Algérie : Entre processus d'arabisation et dynamique d'implantation de la langue anglaise

The French language in Algeria: Between the Arabization process and the dynamics of the establishment of the English language.

اللغة الفرنسية في الجزائر: بين سيرورة التعريب وديناميكية زرع اللغة الإنجليزية.

ELMESTARI Habib*

habib.elmestari@yahoo.com

Centre Universitaire –Salhi Ahmed- Nâama (Algérie)

Date de réception 2020-11-26 Date d'acceptation 2021-04-20 Date de publication 2021-05-26

Résumé:

Cette étude dresse un état des lieux des conditions dans lesquelles s'effectue l'enseignement/apprentissage de la langue française, son statut et sa place dans le contexte des langues étrangères enseignées en Algérie. Au lendemain de l'indépendance, le pouvoir algérien prône l'arabisation comme option fondamentale de la réhabilitation de l'identité nationale. Le Français passe du statut de langue seconde (ou langue largement répandue dans la société algérienne) à celui de première langue étrangère. La langue anglaise, de par son statut de langue d'échange au niveau international, trouve sa place dans la société algérienne et dans divers domaines de la recherche scientifique. Dans cette dynamique, l'institution algérienne tente de lui accorder une place non moins importante dans le système éducatif

Mots-clés: arabisation, enseignement/apprentissage, concurrence linguistique, langues, politique linguistique

Abstract:

This study takes stock of the conditions in which French is taught/learned, its status and its place in the context of the foreign languages taught in Algeria. In the aftermath of independence, the Algerian authorities advocated Arabization as a fundamental option for the rehabilitation of national identity. French was transformed from a second language (or language widely spoken in Algerian society) to a first foreign language. The English language, by virtue of its status as a language of exchange at the international level, finds its place in Algerian society and in various fields of scientific research. In this dynamic, the Algerian institution is trying to give it a no less important place in the education system.

Keywords: arabization, teaching/learning, linguistic competition, languages, policy linguistic

ملخص:

تطرح هذه الدراسة الظروف التي يتم فيها تدريس و تعلم اللغة الفرنسية ومكانتها في سياق اللغات الأجنبية التي يتم تدريسها في الجزائر. غداة الاستقلال دعت السلطات الجزائرية إلى التعريب كخيار أساسي لإعادة تأهيل الهوية

* l'auteur expéditeur

الوطنية. انتقلت اللغة الفرنسية إثر ذلك من صفتها لغة ثانية (أو لغة مستخدمة على نطاق واسع في المجتمع الجزائري) إلى لغة أجنبية أولى. و تمكّنت اللغة الإنجليزية بحكم مكانتها كلغة تبادل دولية من فرض نفسها على المجتمع الجزائري في مختلف مجالات البحث العلمي. ففي هذه الديناميكية تحاول السلطة الجزائرية منحها مكانة لا تقل أهمية عن اللغات الأخرى في النظام التربوي.

الكلمات المفتاحية: التعريب ، التعليم و التعلّم ، المنافسة اللغوية ، لغات ، سياسة اللغة

1. Introduction

La question des politiques linguistiques et éducatives renvoie généralement aux choix, aux objectifs ainsi qu'aux orientations d'un état en matière de langue(s) et exprime, de ce fait, la « *légitimité sociale* » Boyer¹. Cependant, de nombreuses politiques linguistiques et éducatives se trouvent marquées par des considérations idéologiques et influencées par les conflits géopolitiques. Leur finalité vise l'institution de la norme linguistique, de l'identité nationale et la mise en évidence de la nature foncièrement politique des questions des langues et leur enseignement. En Algérie, comme tout autre pays du monde, la langue nationale constitue un symbole d'appartenance et une composante de la nationalité qui attestent la citoyenneté de l'individu. « *Une politique linguistique peut également présenter une double visée : linguistique et socioculturelle, et les deux types d'intervention évoqués sont alors parfaitement solidaires.* » Boyer². Il revient, de fait, à l'institution de dispenser une éducation et un enseignement qui assurent la continuité et la perpétuité de cette langue. D'un autre côté, la langue française constitue une réalité linguistique et éducative en Algérie et revêt un caractère spécifique et original. Elle est répandue dans les différentes couches de la population dans de nombreux secteurs : c'est la langue de la majorité des cadres, surtout techniques. Par ailleurs, la mondialisation de l'économie, le développement rapide des connaissances scientifiques et technologiques ainsi que les moyens modernes d'information et de communication à grand échelle offre une place privilégiée (voire hégémonique) à la langue anglaise. Dans ce cadre, l'institution algérienne tente de mettre en œuvre une dynamique pour consolider l'utilisation de la langue anglaise dans le système éducatif et à l'université. Notre interrogation porte sur les moyens mis en œuvre par l'institution algérienne pour accorder à la langue arabe la possibilité d'exercer avec efficacité et aisance toutes les fonctions que réclame la civilisation mondiale et délimiter les fonctions des langues étrangères. Dans ce contexte, la place de la langue française fait l'objet d'un lourd débat: Quel est l'état des lieux ? Quelle est l'histoire de la langue française en Algérie et peut-on déterminer avec exactitude le statut de cette langue ? Quelle influence lui concéder face à la concurrence avec la langue anglaise ?

2. Enjeux identitaires de l'apprentissage des langues en Algérie

L'histoire d'un pays, d'une société est un élément clé de la construction des aspects fondamentaux qui caractérisent son identité. L'histoire, la mémoire et la définition de l'identité nationale y apparaissent en effet comme les composantes indissociables d'un triptyque. Les circonstances historiques nous offrent des éléments de réponse aux questionnements sur les charges et les contraintes du passé « *Le poids du passé apparaît d'autant plus contraignant qu'il a fait l'objet d'appropriation coloniale et de réappropriations nationales inversées.* » Manceron, et Aissani³. En parlant du poids du passé, il ne s'agit pas seulement de se focaliser sur le passé colonial de l'Algérie mais de faire également allusion à la culture ancestrale des algériens et leur lien culturel avec les différentes présences et dominations (carthaginoises, romaines, vandales royaumes berbères et ottomanes). En Algérie, la situation linguistique se caractérise par la coexistence de plusieurs langues qui sont l'arabe classique dit également littéraire, moderne ou encore standard, l'arabe algérien (dialectal), le tamazight^a et le français dont le statut ne cesse de subir des changements. Les enseignes, la presse, les médias, la publicité, la littérature s'expriment en deux langues principales, l'arabe et le français, alors que l'arabe dialectal (l'algérien) et le tamazight sont les langues principalement parlées dans la rue et dans les foyers. Le français demeure la principale langue étrangère pratiquée dans le pays. Ce qui caractérise sa situation est le fait qu'elle soit utilisée comme langue support dans l'enseignement et comme langue de communication scientifique et économique. Dès son indépendance, le pays est dirigé par une élite qui jouera un rôle important dans le devenir linguistique de la population. En reprenant les propos de Yacine Derradji, Rabah Soukhal présente le paysage linguistique algérien comme :

Un espace sociolinguistique traversé par des tensions et des rapports conflictuels qu'entretiennent quatre langues présentes sur le marché linguistique. Se disputant le système éducatif, les administrations de l'État, les médias et l'économie du pays, l'arabe standard et la langue française, [...] L'arabe dialectal et le berbère dans leurs diverses variétés sont disqualifiés par le discours officiel.» Soukhal⁴

Selon les ambitions et l'éthique du pouvoir en place, la portée idéologique est différemment exploitée. Le processus de développement à l'aube de l'indépendance du pays a conduit à des transformations fondamentales prônant les options d'arabisation, de démocratisation, de culture scientifique et technique. L'arabisation, la démocratisation et l'islamité sont les options retenues par 1^{er} Congrès du FLN (Front de libération national) le 16 avril 1964. Ces options ont été traduites en termes opératoires et élargies aux préoccupations relatives aux principes fondateurs de la nation algérienne. Cependant, les objectifs clairement affichés par le pouvoir en place sont de se délivrer de la présence étrangère pour procéder à une véritable algérianisation de l'école. La langue arabe devient ainsi la langue de l'Etat et celle de l'école. L'article 3 de la Constitution de 1962 stipule : « *L'arabe est la langue nationale et officielle.* ». La politique suivie dans l'enseignement constitue la colonne vertébrale de la politique linguistique en Algérie, mais elle concerne tout aussi bien l'administration et l'environnement.

3. Quel choix linguistique pour l'Algérie entre tensions et intentions ?

Contrairement à une simple occupation politique d'un territoire, la colonisation revêt une dimension idéologique. Rabah Soukhal souligne « *Derrière la conquête économique se cachait également une terrible guerre identitaire et religieuse* » Soukhal⁵. De fait, L'histoire d'un pays explique en grande partie les conséquences actuelles. La colonisation en Algérie, processus d'expansion et de domination a mis en place assez rapidement un système éducatif ayant pour objectif la rupture avec les systèmes en place et l'assimilation. En effet, celui-ci a contribué « *à faire accepter l'ordre colonial tout en dispensant une formation intellectuelle et morale* » Léon⁶. Néanmoins, en excluant la langue arabe, le pouvoir colonial a été à l'origine de la division des élites algériennes qui ont eu à gouverner le pays depuis l'indépendance. « *La langue française en tant que telle a été instaurée d'abord comme langue de domination et d'effacement de l'Autre* » Soukhal⁷. Beaucoup plus qu'un simple différent sur le choix de la langue, deux groupes aux références culturelles et idéologiques opposées s'affrontent. D'un côté, les francophones qui défendent le projet d'une Algérie multiculturelle, riche de son histoire, aspirent à un état républicain et civilisé, ouvert sur le monde et prônent le bilinguisme comme moyen d'accéder à la modernité. D'un autre côté, les arabophones, nourris de l'idéologie des ulémas^b, ne posent la question de la langue qu'en termes de réappropriation naturelle conforme aux aspirations du peuple algérien et revendiquent une nation arabo-islamique, conservatrice, qui rayonnerait au sein de la grande nation arabe. La langue française est, ainsi, placée entre le besoin de l'affranchissement de l'aliénation culturelle et la volonté du recouvrement de l'identité nationale. « *Le français s'est donc trouvé au cœur d'une ambivalence, entre rejet comme héritage du passé colonial et attirance en tant que moyen d'ouverture et de développement économique.* » Benhamla⁸. C'est ainsi que l'une des premières décisions politiques du pays nouvellement indépendant a été de rendre l'arabe obligatoire pour l'ensemble de la population scolarisée et d'attribuer officiellement à la langue française le statut de langue étrangère¹ (LE1)^c. Le terme arabisation connaît différentes acceptions : linguistique, historique et politique. Dans le domaine de la linguistique, il signifie « *une opération morphologique et phonétique qui permet d'adapter un terme étranger qu'on inclut dans la langue, après l'avoir aligné sur un des paradigmes propres à cette langue.* » Ghouali⁹. D'un point de vue historique, c'est l'arrivée des Arabes au VII^{ème} siècle en vue de l'islamisation de l'Afrique du Nord, originellement berbère, qui enclenche le processus d'arabisation. Ce processus, freiné par les occupations espagnoles, turques et françaises qu'avait connues l'Algérie, est relancé par le mouvement des ulémas dès 1931 afin de lutter contre la politique d'assimilation. D'un point de vue politique, l'arabisation est synonyme de réhabilitation de l'identité nationale, de ressourcement, de retour à l'authenticité et de récupération de l'identité arabe.

L'arabisation (at-Taârib), en tant que concept et projet de société, est un terme relativement récent. Elle ne s'est jamais inscrite, nous venons de le voir, comme un passage obligé de l'islamisation, contrairement à certaines affirmations. En revanche, elle porte en elle le symbole de la décolonisation culturelle eu égard à la francophonisation, voire la "francisation" effective ou supposée des sociétés maghrébines sous la domination coloniale. D'où

les débats passionnés et passionnels qui en découlent, face à un fait accompli historique dont les enjeux éducatifs et leurs implications politiques et sociales dépassent le cadre pédagogique. Moatassim¹⁰

La langue arabe devait se substituer au français. Elle devait aussi se mettre en avant des différents dialectes présents en Algérie pour remplacer la multiplicité dialectale et constituer la seule langue officielle de la nation algérienne. En d'autres termes, il s'agissait, après l'indépendance de signer l'appartenance de l'Algérie à la sphère géopolitique arabe. L'arabisation devait être alors le résultat des efforts consentis par les dirigeants arabes, en faveur du panarabisme qui ouvrirait les pays arabes à l'idéologie arabe internationale et permettrait la construction d'un ensemble arabe et islamique.

Les politiques engagées en Algérie devant assurer le choix d'options nationales responsables ont été l'enjeu d'affrontements politiques. Une grande partie des Algériens résistent toujours à la politique d'arabisation autoritaire et refusent de changer leurs pratiques linguistiques. Les arabisants au pouvoir prennent le contrôle de certains leviers de la société et posent des critères pour l'ascension sociale. L'accession aux diverses responsabilités d'ordre politique et/ou professionnelles devait inéluctablement passer par la maîtrise de la langue arabe au lieu de la langue utilisée par les francophones accusés de faire acte d'allégeance au « *parti de la France* » (cette expression est une traduction de l'arabe que nous transcrivons en caractères latins « Hizb Fransa^d »). « *Le discours idéologique dominant a stigmatisé le français comme langue du colonisateur et d'aliénation culturelle.* » Abdenour¹¹. Dès l'année 1968, des textes officiels émanant du pouvoir exécutif et politique obligent les hauts fonctionnaires de l'état à connaître et maîtriser l'arabe classique et précisent que désormais, tout recrutement de fonctionnaires devra correspondre à cette exigence. Trois constantes de la nation (thawabit el oumma en arabe) sur lesquelles se fonde l'identité algérienne sont reprises en toute circonstance : l'arabe, l'islam et la patrie algérienne. Ce triptyque sera remplacé, plus tard, par l'arabe, l'islam et l'amazighité. Un Haut-commissariat à l'amazighité auprès de la présidence de la République est créé par le décret du 28 mai 1995. Ce nouvel organisme instauré par le président de la république, le 7 juin 1995, fut chargé notamment de prendre diverses initiatives et de formuler des propositions en matière d'enseignement de la langue berbère. En effet, en avril 2002, le Parlement algérien a adopté, une modification constitutionnelle instituant la langue berbère comme langue nationale au côté de la langue arabe. La langue arabe conserve son statut de langue officielle. Il nous semble nécessaire de signaler la distinction établie par Jean-Pierre Cuq entre une langue nationale et une langue officielle. « *Quand elle n'est pas officielle, une langue nationale véhicule des valeurs nationales, d'ordre culturel.* » Cuq¹²

Le cadre de Référence du Système Educatif cité dans le plan d'action^e de mise en œuvre de la Réforme du système éducatif (Octobre 2003) se fait l'écho des nouvelles valeurs politiques : « *Le système éducatif algérien doit promouvoir des valeurs en rapport avec l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité en tant que trame historique de l'évolution démographique, culturelle, religieuse et politique de notre société.* » Ce discours s'inspire des options fondamentales énoncées dans la Charte nationale et dans la Constitution. Il résume également l'ensemble des rapports entretenus entre les

domaines politique et économique et les enjeux linguistiques que l'école algérienne se doit d'assumer et dont elle se définit comme l'élément essentiel autour duquel ils gravitent.

Il est bien clair que la langue française constitue une réalité linguistique et éducative en Algérie, elle est présente dans toutes les situations de communication (enseignement, administration, santé, finances,...etc.). L'arabisation a pris du terrain et a conduit à la réduction des domaines d'utilisation de la langue française, mais nous ne pouvons pas dire que celle-ci pourrait disparaître du paysage linguistique algérien. Le français reste un outil de travail important pour les Algériens que ce soit dans leurs lieux de travail, à l'école ou même encore dans la rue. La loi n° 91-05 du 16 janvier 1991^f portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe entre en vigueur sous la pression des nouveaux partis politiques prônant le retour aux valeurs et constantes nationales, à savoir l'Arabité et l'Islamité. La langue française ne constitue plus l'outil de communication privilégié dans les institutions et organismes publics. Cette loi stipule dans l'article 2 que : « *La langue arabe est une composante de la personnalité nationale authentique et une constante de la nation. Son usage traduit un aspect de souveraineté. Son utilisation est d'ordre public* ». C'est ainsi que l'une des premières décisions politiques du pays nouvellement indépendant a été de rendre l'arabe obligatoire pour l'ensemble de la population scolarisée. L'institution « *s'est vu chahuter par des résistances d'acteurs sociaux essentiellement privés.* » Taleb-Ibrahimi¹³. Pour ce faire, le processus d'arabisation a été mis en œuvre. C'est au début des années soixante-dix, avec l'avènement de « l'école fondamentale » ou école de neuf ans, mise en application dès 1976 que la langue arabe est passée de langue enseignée à langue d'enseignement. Cependant, l'Algérie manquant de cadres enseignants arabophones, l'arabisation ne pouvait donc pas se faire de manière immédiate, car elle nécessitait des moyens culturels et modernes et ne pouvait s'accomplir dans la précipitation. La langue française est donc restée au premier plan dans les différents échanges officiels.

Sans être la langue officielle, la langue française véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement, elle reste la langue de transmission du savoir. Sans être la langue identitaire, elle continue à façonner l'imaginaire culturel collectif de différentes formes et par différents canaux. Et sans être la langue d'université, elle est la langue de l'université. Dans la quasi-totalité des structures officielles de gestion, d'administration et de recherche, le travail s'effectue encore essentiellement en langue française.»
Sebaa¹⁴

Francisants et arabisants ne pouvaient se passer les uns des autres, chaque ministère fut obligé d'installer une équipe d'interprétariat chargée des traductions écrites et verbales en langue arabe de documents, correspondances, textes officiels, projets de textes à caractère législatif et projets de textes réglementaires. Ce travail de traduction impliquait une lourde charge et d'une certaine façon, il représentait aussi un large transfert des modèles français, au moment même de l'arabisation.

La langue française est restée langue d'enseignement jusqu'en 1971 en raison de l'insuffisance notable du personnel enseignant et administratif formé en langue arabe. L'enseignement/apprentissage de la langue française a pour objectif l'installation des

compétences linguistique et communicative qui permettent de doter l'apprenant d'une compétence langagière. Il ne suffit pas pour l'apprenant de maîtriser les structures linguistiques, mais il doit savoir les employer de manière appropriée dans différentes situations notamment dans les disciplines dispensées en langue française (sciences médicales, sciences financières et commerciales, mathématiques, sciences naturelles, sciences physiques, géographie, etc.). Il convient de préciser que pour les classes bilingues de collège et lycée, seules la langue arabe et la matière d'histoire étaient assurées en langue arabe. A cet effet, l'institution éducative accordait une importance particulière à l'enseignement-apprentissage de la langue française du fait de son statut de langue d'enseignement et de vecteur d'enseignement des matières scientifiques et grâce auquel elle constitue un enjeu principal de réussite ou d'échec à l'école. La place qui doit être réservée à l'enseignement des langues étrangères dans le système éducatif algérien, est clairement précisée dans les différents textes fondamentaux: 1^{er} Congrès du FLN Avril 1964, L'Ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'Education et de la Formation, la Charte nationale 1976, la Constitution de 1991, la Constitution de 1996 et le Plan d'action de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif (octobre 2003). Comme nous l'avons déjà annoncé précédemment, le statut du français est largement tributaire d'une somme de facteurs extrinsèques à la langue elle-même et à son enseignement, d'où la difficulté de cerner ce statut : ni langue étrangère, ni langue seconde, ni même uniquement langue de scolarisation. La difficulté est présente et se fait sentir sur le terrain beaucoup plus qu'ailleurs.

4. Choix didactiques et mesures institutionnelles pour les langues étrangères

4.1. L'enseignement de la langue française au primaire

La question des langues est sensible en Algérie car le clivage entre arabisants et francisants continue à nourrir des tensions. L'une des recommandations de la CNRSE^g fut l'enseignement de la langue française à partir de la deuxième année primaire. Dès la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif (rentrée scolaire 2004/2005), l'enseignement du français est passé de la 4^{ème} année du cycle primaire (enfants scolarisés entre 09/10 ans) à la 2^{ème} année primaire (enfants scolarisés entre 7/8 ans). Cette décision n'a vu son application que deux années scolaires seulement (2004/2005 et 2005/2006). L'enseignement de la langue française est reporté à la troisième année primaire (enfants scolarisés entre 8/9 ans, sur décision ministérielle rédigée en langue arabe et datée du 15 juillet 2006 : « *L'enseignement de la langue française en Algérie n'interviendra qu'à partir de la troisième année du primaire à partir de la rentrée prochaine (2006/2007), en raison des résultats peu convaincants de l'ancienne réforme* ». Pour justifier ce report l'institution s'est appuyée sur les rapports des inspecteurs, des enseignants et des chercheurs lors de la journée d'étude qui s'est tenue le 29 mai 2006 à l'Institut National de Recherche en Education (INRE) et qui était consacrée à l'évaluation de l'enseignement des langues étrangères dans le cursus scolaire de l'apprenant. Tous ces spécialistes ont convergé vers l'idée qu'une seule année scolaire (la première année primaire) ne suffisait pas pour installer chez ce même apprenant les apprentissages fondamentaux relatifs à la langue d'enseignement, cette année est considérée comme support pédagogique permettant l'assimilation de la langue étrangère (LE1). Les premières évaluations de ce processus sur terrain, selon ces spécialistes, s'avèrent décevantes^h dans la mesure où elles ont conduit à constater

des disparités considérables de niveaux d'apprentissage et ce, d'une wilaya à une autre et plus particulièrement d'un établissement à un autre.

4.2. La langue anglaise comme option d'ouverture ou concurrente de la langue française ?

En Algérie, la langue anglaise est potentiellement en concurrence avec la langue française. Le système éducatif algérien actuel les désigne comme : langue étrangère¹ - la langue française dispensée dès la 3^{ème} année primaire- et langue étrangère² -la langue anglaise dispensée dès la 1^{ère} année du cycle moyen (le collège)-. Dans beaucoup de pays, l'anglais bénéficie du statut de langue de la technologie, de langue d'échange prépondérante et internationale et de langue de la réussite. C'est dans cet environnement que sera abordée la question de la diffusion de l'anglais dans sa dimension objective et subjective (ou symbolique). C'est dans cette perspective d'ailleurs, qu'il a été décidé, à titre expérimental, d'introduire l'enseignement de la langue anglaise en lieu et place du français dans certains établissements pilotes du pays, au niveau du cycle primaire et ce, à partir de la 4^{ème} année primaire. Le système éducatif algérien tente dès la rentrée scolaire 1993/1994 de remplacer le français par l'anglais dans l'enseignement dès la quatrième année primaire. Cette initiative s'est soldée par un véritable échec, faute de réelle prise en compte des besoins et moyens matériels nécessaires à l'application de cette décision. De plus, et il nous faut le souligner, la non-adhésion des parents d'élèves concernés par cette expérience, l'inadéquation des structures d'enseignement et surtout l'insuffisance dans la formation des enseignants recrutés, ont très rapidement généré une vive opposition à cette mesure étant donné que l'Anglais n'a pas d'ancrage dans la société algérienne à l'opposé de la langue française dans laquelle sont dispensées de nombreuses filières de l'enseignement supérieur. Ajouté à cela, l'on se réfère à l'évolution de la situation politique qui prévaut à partir des années 90 où les partis d'opposition à coloration islamiste ont déclaré ouvertement la guerre à la langue française, « résidu de la colonisation », qui, selon eux, doit être écartée au profit de l'anglais. Les tenants de la « *disparition de la langue française* » Assia Djébar¹⁵ tentent d'imposer l'anglais en lieu et place du français dans le système éducatif algérien.

4.3. L'anglais à l'Université algérienne

Sur la base d'un sondage d'opinionⁱ, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique algérien, Tayeb Bouzid^j tente de recueillir les avis des étudiants et des enseignants du secteur sur l'introduction et le renforcement de la langue anglaise à l'université pour l'enseignement des disciplines techniques. En signe d'effacement de la langue française au profit de la langue anglaise, cette initiative a été accompagnée d'une instruction datée du 21 juillet 2019 et adressée à tous les directeurs des universités algériennes leur imposant d'utiliser la langue arabe et la langue anglaise pour les en-têtes des courriers administratifs officiels. Une telle décision vient exclure purement et simplement la langue française de toutes les correspondances officielles. L'argument fort de cette orientation vise le renforcement de l'utilisation de l'anglais dans l'enseignement supérieur et tend vers une meilleure visibilité des activités scientifiques et pédagogiques du secteur dans le souci d'élever l'université algérienne aux standards internationaux la rendant plus compétitive et plus

ouverte sur l'extérieur. L'on se demande si le passage d'une langue d'enseignement et de travail (la langue française) à une autre (en l'occurrence la langue anglaise) peut se limiter au simple changement des en-têtes de courriers. Autre signe d'effacement de la langue française, cette instruction a été suivie d'une correspondance-directive^k émanant du secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique demandant aux directeurs des universités l'exécution des recommandations du ministre et d'offrir la possibilité aux étudiants de doctorats et de masters de rédiger et soutenir leurs mémoires en Anglais s'ils le souhaitent et lorsque la situation se présente, de rédiger les procès verbaux de soutenance dans cette langue (l'anglais). D'autre part, aucune étude n'a précédé cette initiative et le système éducatif national ne s'est pas encore adapté à cette nouvelle donne. Il est bien connu, à travers le monde, que ce genre d'initiative doit faire l'objet d'une stratégie élaborée sur le long terme et consiste à approfondir la réflexion sur le sujet en question. Cette réflexion doit être conduite par les spécialistes et académiciens qui examinent tous les aspects nécessaires (les moyens, la documentation, l'encadrement, la formation) afin d'obtenir des résultats significatifs et permettre aux politiciens d'engager la décision définitive et développer des actions dans la perspective d'assurer la légitimation sociolinguistique pour répondre aux besoins linguistiques de l'Etat. Suite à cette décision de remplacer le français par l'anglais de nombreuses interrogations et réactions ont émergé. Des voix se sont élevées contre la guerre des élites qui s'est traduite par la « guerre » des langues et les luttes idéologiques reprennent de plus belles, ce qui sous-entendrait l'intention de l'institution d'engager une nouvelle politique linguistique. Il est juste de noter que les langues présentes en Algérie ne se sont jusque-là jamais débarrassées des préjugés et stéréotypes : la langue arabe (langue d'exclusion des francophones), la langue française (Langue d'aliénation – Langue du colonialisme - Langue qui perd du terrain et ne fascine plus les jeunes algériens) et vient encore s'ajouter à ce beau décor la langue anglaise comme « contrepoids linguistique »^l. Ces données poussent les observateurs à s'interroger sur l'opportunité de remplacer une langue par une autre et, surtout, sur cette décision impétueuse et hâtive « *Cette décision à la hussarde relève de la diversion* » (Chitour, 2019)¹⁴ qui s'oppose à toute réflexion intellectuelle et risque d'attiser les divisions « [...] *une nouvelle qui risque de créer une fois de plus, un élément clivant qui sera utilisé pour attiser les divisions* » Chitour^m

5. Conclusion

Les langues font partie de l'identité; elles sont le témoin de l'histoire et le produit des pratiques sociales. Ainsi, les enjeux identitaires et les valeurs symboliques sont très présents dans la problématique de l'enseignement/apprentissage des langues. En outre, le rapport de la langue à l'identité est complexe, car il ne s'agit pas seulement de la langue mais aussi de son usage. Toute communauté cherche à affirmer son identité et à défendre les caractères propres et fondamentaux qui la constituent. Néanmoins, les politiques linguistiques et éducatives qui orientent les questions de planification et d'aménagement linguistique ne tiennent pas toujours compte des réalités linguistiques. La coexistence de plusieurs langues sur un même territoire peut, en l'absence de politique linguistique réfléchie, conduire à la concurrence déloyale entre les langues en présence dans ce territoire et entraîner le plus souvent la suprématie de la langue la

plus « forte ». Cet avantage résulte le plus souvent d'un usage imposé ou d'une influence portée par l'institution en faveur d'une langue. C'est le cas de l'Algérie post-coloniale où l'arabe algérien, le berbère, l'arabe classique et le français constituent le patrimoine culturel. Cette intéressante diversité linguistique devant agir en faveur de la construction de la personnalité algérienne, est devenue l'enjeu de désaccords, d'affrontements et de divisions (voire de haines). En dépit de son caractère spécifique et sa présence fortement attestée dans la société algérienne, le français a revêtu le statut de langue vivante étrangère. Dans ces conditions, son enseignement ne doit s'assigner que des objectifs essentiellement linguistiques. En outre, sa caractéristique particulière d'avoir perduré et influencé les usages dans les différentes sphères (administrations, banques, universités, hôpitaux, industries, etc.) ne l'assurent point de s'apprêter à la concurrence avec d'autres langues étrangères, particulièrement l'anglais qui semble gagner du terrain à en croire les dernières mesures émanant des officiels.

6. Références bibliographiques

- 1- Boyer. H. « Les politiques linguistiques » In Revue *MOTS les langages politiques : Trente ans d'étude* des langages du politique (1980-2010). 2010. Disponible sur <https://journals.openedition.org/mots/19891> Pp 67-74 consulté le 21 novembre 2019. P5
- 2- Boyer. H. « Les politiques linguistiques » In Revue *MOTS les langages politiques : Trente ans d'étude* des langages du politique (1980-2010). 2010. Disponible sur <https://journals.openedition.org/mots/19891> Pp 67-74 consulté le 21 novembre 2019. P6
- 3- Manceron, G et Aissani, F. *Algérie: comprendre la crise*. Editions Complexe. 1996. P39
- 4- Soukhal. R. « La France, l'Algérie et le Français. Entre passé tumultueux et présent flou » In. *Revue du Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient* | « *Les Cahiers de l'Orient* » 2011/3 N° 103 | Pp 47-60. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/11/2016. 2011. disponible sur <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2011-3-page-47.htm> consulté le 15 novembre 2019. P52
- 5- Soukhal. R. « La France, l'Algérie et le Français. Entre passé tumultueux et présent flou » In. *Revue du Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient* | « *Les Cahiers de l'Orient* » 2011/3 N° 103 | Pp 47-60. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/11/2016. 2011. disponible sur <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2011-3-page-47.htm> consulté le 15 novembre 2019. P49.
- 6- Leon, A. *Colonisation, enseignement et éducation*, Etude historique et comparative, l'harmattan, Paris, 1991. P305
- 7- Soukhal. R. « La France, l'Algérie et le Français. Entre passé tumultueux et présent flou » In. *Revue du Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient* | « *Les Cahiers de l'Orient* » 2011/3 N° 103 | Pp 47-60. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/11/2016. 2011. disponible sur <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2011-3-page-47.htm> consulté le 15 novembre 2019. P49.
- 8- Benhamla. Z. L'enseignement du français en Algérie: d'une situation linguistique de fait aux querelles de statut. Thèse de doctorat. Paris 3. 2009. P2
- 9- Ghoul. H. La politique d'arabisation face à la situation bilingue et diglossique de l'Algérie.. Thèse de doctorat soutenue à paris 8. 2002. P117

- 10- Moatassime. A. « Islam, arabisation et francophonie. Une interface possible à l'interrogation « Algérie-France-Islam » ? », *Confluences Méditerranées*, 69-85. 1996. P5
- 11- Arezki.. A. « La planification linguistique en Algérie où l'effet de boomerang sur les représentations sociolinguistiques » In Revue; *Le français en Afrique*, n° 25, CNRS,UMR 6039, Nice, 2010, disponible sur <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/25/Arezki%20Abdenour%20.pdf> consulté le 25/12/2019. P166
- 12- Cuq Jean-Pierre. Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde. Paris, clé international. 2003.P152
- 13- Taleb-Ibrahimi. K. « L'école algérienne au prisme des langues de scolarisation » In *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, N°70 *Les langues d'enseignement, un enjeu politique*. Pp 53-63. 2015.Disponible sur : <https://journals.openedition.org/ries/4493?lang=fr> consulté le 19 décembre 2019. P54
- 14- Sebaa. R. L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée. Oran : Edition Dar el Gharb. 2002. P85
- 15- Djebbar. A. *La disparition de la langue française*. Ed. Albin Michel, Paris. 2003.
- 16- Chitour. C.H. Quelles langues pour quel système éducatif ? pourquoi cette diversion ? In. *mondialisation.ca. Histoire, société et culture : le Maghreb*. 2019.Disponible sur <https://www.mondialisation.ca/algerie-queelles-langues-pour-quel-systeme-educatif-pourquoi-cette-diversion/5635297> consulté le 04 janvier 2020

Notes

- a- Le Tamazight ou langue berbère sous ses différentes variantes (le kabyle, le chaoui, le mozabite, le targui et d'autres variantes du Sud de l'Algérie telles les chlouhs de Bousemghoun (wilaya d'El Bayadh) et Ain Safra (wilaya de Nâama) est langue maternelle d'un grand nombre d'Algériens. La population amazighe est présente, sous ses diverses composantes dans tout le pays et principalement dans la grande Kabylie (région de Tizi-Ouzou) et la petite Kabylie (région de Bejaïa), dans les Aurès où l'on parle chaoui et dans le Sud algérien, avec ses composantes mozabite (région de Ghardaïa) et touarègue, où le targui est confiné à la communication tribale et intra-groupe.
- b- Les ulémas : spécialistes des questions religieuses
- c- Statut qui lui confère le privilège par rapport aux autres langues étrangères admises dans le système éducatif algérien. L'anglais est désigné comme deuxième langue étrangère(LE2).
- d- Hizb Fransa : parti de France, expression péjorative employée à l'adresse des intellectuels francophones indexés injustement de francophiles et d'allégeance à la France, dans le but de les écarter de la course au pouvoir et aux hautes fonctions de l'état.
- e- Le plan d'action retenu par le Conseil des ministres en date du 30 avril 2002, expose les grandes lignes de la refonte de l'école algérienne qui a désormais pour mission essentielle l'instruction, la socialisation, la qualification, la préparation à l'exercice de la citoyenneté et l'ouverture sur le monde.
- f- Cette loi stipule que :- Tous les documents officiels, les rapports, et les procès-verbaux des administrations publiques, des institutions, des entreprises et des associations sont rédigés en langue arabe. - L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite.- les législateurs imposent l'utilisation de la langue arabe comme langue d'expression exclusive pour les interventions, les déclarations, les conférences et pour tout document officiel.
- g- CNRSE : Commission nationale pour la réforme du système éducatif, présidée par Benali BENZAGHOU et composée de 158 membres dont les compétences sont avérées (cadres du secteur de l'éducation nationale, universitaires, professeurs, linguistes, pédagogues,

didacticiens, inspecteurs de l'éducation, sociologues) a été installée officiellement par décret présidentiel le 13 mai 2000 par l'ancien président de la république Abdelaziz Bouteflika.

h- Les participants à la journée d'étude soulignent que l'introduction de la langue française en deuxième année doit être suivie d'efforts concentrés sur les activités langagières de la langue arabe. Ceci permet en outre de consolider les acquis langagiers de base considérés comme supports pédagogiques sur lesquels reposent les outils d'apprentissage de la langue1 notamment dans les aspects techniques et méthodologiques.

i- Instruction du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N°443/2019 en date du 02 juillet 2019 mettant à la disposition des membres de la communauté universitaire algérienne une plateforme électronique (<https://www.mesrs.dz/poll>) leur permettant de s'exprimer sur le renforcement de l'utilisation de l'anglais dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

j- Tayeb Bouzid a été nommé à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (pour expédier les affaires courantes) le 1er avril 2019 suite aux revendications populaires conduites par le « HIRAK' » de l'arabe "mouvement" réclamant l'éviction du gouvernement en place apparenté au système corrompu de l'ancien président de la république Abdelaziz Bouteflika.

k- Directive du secrétariat général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique N°1539 en date du 30 décembre 2019 (soit la veille de la destitution du ministre Tayeb Bouzid, initiateur de la nouvelle mesure.)

l- Nous employons cette expression pour marquer l'ambivalence affichée par l'initiateur de la nouvelle mesure (le ministre chargé d'expédier les affaires courantes) dont la position est nettement affirmée, elle consiste à relancer la concurrence des langues en premier abord et à l'instrumentalisation de la langue anglaise comme arme à la substitution de la langue française.

m- Chems-Eddine Chitour, chimiste et professeur émérite à l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger et l'Institut Algérien du Pétrole, a été nommé ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique le 02 janvier 2020 après l'investiture du nouveau président de la république algérienne Abdemadjid Tebboune. Ce même ministre a changé de portefeuille ministériel par décret présidentiel n° 163 du 23 juin 2020 portant remaniement ministériel. Il devient ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables et est remplacé par Abdelbaqi Benziane.